

ce, car il ne peut être dissous comme la Chambre Basse.

Les membres du Conseil Législatif ont le titre d'honorable, toujours et partout. Les membres de l'Assemblée Législative n'ont ce titre que dans l'enceinte parlementaire. Durant les sessions, les uns et les autres jouissent de grands privilèges, entre autre de ne pouvoir être cités en justice, ni emprisonnés, sans la permission de la Chambre dont ils sont membres.

Le Conseil Exécutif, ou le Ministère, est, à proprement parler, le pivot sur lequel tourne la machine entière; aussi est-ce sur le Ministère que se dirigent tous les regards, toutes les attaques et tous les éloges. Le nombre des ministres n'est pas fixé par la constitution, et il est aujourd'hui de dix: un président du conseil exécutif, un secrétaire provincial, un receveur général, un inspecteur général des comptes publics, un commissaire des terres de la couronne, un ministre des travaux publics, deux procureurs généraux, un maître général des postes, et l'orateur du Conseil législatif. Les pouvoirs du gouverneur sont très amples comme nous l'avons vu, cependant il ne peut en user sans le consentement de ses ministres qui répondent de tous ses actes sur leur fortune et même sur leur tête; (une *circulaire fédérale* rapporte qu'on n'en est jamais venu à cette extrémité dans le Canada.)

Quand le Gouverneur ne veut point se conformer à l'avis de ses ministres, et qu'au lieu de ses actes ne rencontrent pas leur approbation, ils n'ont, pour en éviter la responsabilité, d'autre parti à prendre que de résigner, et alors on a ce qu'on appelle une *crise ministérielle*. Puis toute la machine est arrêtée jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

A peine les ministres ont-ils résigné, le Gouverneur invite un des hommes les plus influents qu'il connaisse, à se charger de former un nouveau Conseil Exécutif, dont il sera le chef ou le premier, et qui portera son nom; c'est ainsi que l'on trouve dans l'histoire les noms de *ministère Lafontaine*, *ministère Mac Donald* et tout récemment le *ministère Brown*; et quelquefois un ministère a deux chefs, comme le ministère Lafontaine-Baldwin; le ministère actuel s'appelle *ministère Cartier*.

Les nouveaux ministres, ainsi choisis, ont deux conditions à remplir, avant d'entrer en fonction. Il faut avant tout qu'ils se fassent élire, au moins la plupart, membres de la Chambre Basse, et se présentent à l'élection en qualité de ministres. Une fois élus, ils doivent encore demander à l'Assemblée Législative un vote direct ou indirect de confiance, et c'est là une condition *sine qua non*. S'ils obtiennent ce vote, la machine reprend ses opérations et les affaires continuent à se traiter. Mais

si la Chambre refuse ce vote, grande confusion!! grand fracas!! nouvelle *crise ministérielle*, causée non plus par le dissentiment du Gouverneur et des Ministres; mais par le désaccord entre le Ministère et la Chambre envers laquelle il est responsable.

Le moyen de sortir de ce nouvel *impasse* est une résignation du Ministère ou un appel au peuple par la dissolution de la Chambre Basse. Dans ce dernier cas, on a une *élection générale*, dans laquelle les candidats se présentent à leurs électeurs, comme ministériels, ou comme anti-ministériels, et le peuple décide du sort des ministres. Si dans la nouvelle Chambre le Ministère a un plus grand nombre de partisans, les affaires marchent; sinon, nouvelle *crise ministérielle* causée par le dissentiment du Ministère et du Peuple. Elle doit se terminer par la résignation des Ministres.

Voilà, chers lecteurs, les principaux rouages de cette machine compliquée que l'on appelle le *gouvernement constitutionnel*, *gouvernement responsable*. Il y aurait encore bien des choses à dire sur la manière dont les lois sont proposées, discutées et adoptées ou rejetées; mais aujourd'hui la *navire Abille* sent déjà ses ailes trop chargées et demande permission de rentrer dans sa niche, après vous avoir donné en guise de souvenir une liste des membres du Ministère actuel.

MINISTRES DU CANADA.

Bas-Canada.

- Hon. G. E. Cartier, *premier*, Procureur général;
- Hon. John Rose, Commissaire des travaux publics;
- Hon. N. F. Belleau, Président du Conseil législatif;
- Hon. C. Alley, Secrétaire provincial.

Haut-Canada.

- Hon. T. Galt, Inspecteur général;
- Hon. J. A. Macdonald, Procureur-général;
- Hon. J. Ross, Président du Conseil des ministres;
- Hon. Smith, Maître général des postes;
- Hon. J. Sherwood, Receveur général;
- Hon. Vankougnnet, Commissaire des terres de la couronne.

UNIVERSITÉ LAVAL.

Le Révérend M. T. E. Hamel a commencé mardi soir un cours public de Physique, qui aura lieu pendant le second terme tous les mardis, jeudis et samedis à sept heures trois quarts du soir.

FRANCE. Au lever du jour de l'an, Napoléon III a dit à l'ambassadeur d'Autriche: "Je regrette que vos relations avec l'Autriche ne soient pas aussi satisfaisantes qu'elles l'étaient jadis; mais je vous prie d'assurer votre Empereur que mes sentiments personnels pour lui sont encore les mêmes." Tout le monde a été surpris d'entendre ces paroles de la part d'un prince aussi puissant et habituellement si réservé. Elles ont causé une pa-

riqne sous le coup de laquelle on était en proie aux dernières nouvelles, quoiqu'elle eût un peu diminué par suite d'une déclaration ou explication semi-officielle donnée par le *Moniteur* qui est le journal officiel du gouvernement en France.

ITALIE.—Les provinces Autrichiennes paraissent être dans un état voisin d'une révolution. Les bruits les plus étranges y circulent et excitent le peuple. Les villes de Milan et de Pavie sont presque à l'état de siège, c-à-d, que les pouvoirs des magistrats ordinaires sont suspendus, et que toute l'autorité est concentrée dans les chefs militaires, comme dans une ville assiégée.

On parle aussi de négociations entamées entre les Empereurs de France et Autriche, et le Pape pour modifier l'état actuel de l'occupation de Rome et d'Ancone par ces deux puissances.

ESPAGNE. Le ministère a déclaré que l'Espagne ne consentait jamais à vendre l'île de Cuba aux États-Unis. Les Chambres ont appuyé cette résolution par un vote unanime. On a envoyé des forces considérables à Cuba.

INDES.

Les nouvelles de l'Inde anglaise datent du 29 novembre. Au départ du courrier, les Anglais avaient obtenu dans l'Inde plusieurs avantages signalés sur les insurgés, auxquels ils avaient enlevé deux fortes-fortes. Ils avaient battu le chef Beni-Madho, qui était venu les surprendre à la tête de 20,000 hommes. Dans l'Inde centrale le général Mitchell avait remporté près de Carree une victoire signalée sur les troupes de Tantia-Topee, et défait une autre armée rebelle, forte de 3,000 hommes. Toutefois la position des Anglais est encore fort critique dans l'Onde. Il leur reste à réduire un grand nombre de chefs puissants, espèces de seigneurs féodaux retranchés dans des châteaux forts, situés sur les bords du Gange, où ils ont résisté jusqu'à présent, défendus par des soldats armés de fusils à mèche.

L'Onde est aussi grand que l'Irlande; il contient une population de 5 millions, guerrière, turbulente et disciplinée. La surface du pays se compose de plaines coupées par des rivières, de s marécages, et de forêts où quelques milliers de rebelles peuvent se cacher et faire durer la guerre. Les fruits qu'on y trouve en abondance et continuellement, suffisent pour les nourrir.

JAPON.—L'Empereur Casaduco est mort à l'âge de 36 ans, empoisonné selon quelques uns, d'hydroisie selon d'autres qui paraissent mieux informés. Tous les Européens qui ont eu à traiter avec lui ont admiré sa douceur, sa politesse et son esprit. M. Harris, consul Américain étant tombé bien malade à Jeddo, l'Empereur lui envoya un de ses propres médecins instruit par les Hollandais, avec ordre de ne pas le quitter qu'il ne fût hors de danger. La mort de ce prince est d'autant plus à regretter que le chef spirituel de l'empire (car il y a deux empereurs, l'un temporel, l'autre religieux) paraît opposé à toute entente avec les Européens, et disposé à profiter de la vacance du trône temporel pour s'en emparer à son profit.

Une famille de New-Bedford, Massachusetts, a été récemment asphyxiée durant la nuit par les exhalaisons vénéneuses